

Le délégué

Monsieur le Préfet de Corse  
DREAL de Corse  
19, cours Napoléon  
Bâtiment D  
20 000 Ajaccio

Bastia, le 2 juin 2021

Objet : Demande d'examen au cas par cas pour le projet d'aménagement du site naturel protégé de Pertusato sur le plateau calcaire de Bonifacio : restauration écologique et paysagère du site, mise en valeur du patrimoine et organisation de l'accueil du public – Site des Falaises de Bonifacio - Commune de Bonifacio

Nos réf. : MM/LTP/121/21  
Affaire suivie par : Michel Muracciole  
Pièces jointes : CERFA n°14734-03 et ses annexes

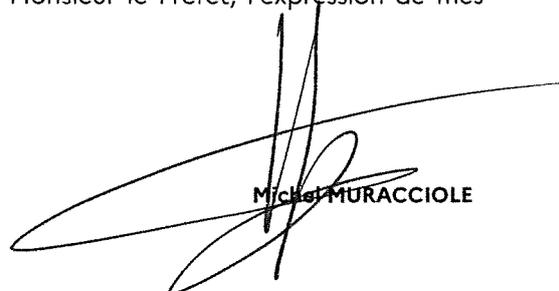
Monsieur le Préfet,

Sur la commune de Bonifacio, le Conservatoire poursuit une politique d'acquisition ambitieuse qui a conduit à la constitution d'un domaine foncier de plus de 2 800 ha qui représentent 1/3 des 150 km de littoral de cette commune. En particulier, 20 ha ont été acquis au lieu dit Campu Rumanilu à l'est de la ville et plus loin, près de 90 ha sont venus compléter cette acquisition sur le plateau de Pertusato aux abords du Sémaphore et du Phare, constituant ainsi une unité foncière fonctionnelle pour engager un large projet de restauration, d'aménagement et de mise en valeur de ce grand site naturel riche en patrimoine culturel et classé au titre de la loi de 1930.

La présente opération porte sur l'aménagement du site naturel protégé de Pertusato sur le plateau calcaire de Bonifacio avec pour objet la restauration écologique et paysagère du site, la mise en valeur du patrimoine et l'organisation de l'accueil du public sur un site emblématique particulièrement apprécié et fréquenté par de très nombreux visiteurs.

Dans le cadre de la constitution du dossier de permis d'aménager et en application de l'article R122-2 du code de l'environnement, je vous adresse ci-joint le formulaire CERFA 14734-03 et ses annexes.

Dans l'attente de la réception de votre décision, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.



Michel MURACCIOLE